

*Réaction à l'article « L'exécutif de La Chaux-de-Fonds reçoit des excuses après avoir été accusé d'antisémitisme » 13-11-25*

L'affaire opposant Brigitte Leitenberg au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds illustre la difficulté de débattre sereinement de la question palestinienne, surtout lorsque des accusations infondées viennent polluer le débat. Il est regrettable qu'une élue ait utilisé des termes aussi excessifs et diffamatoires pour qualifier une décision démocratique, celle de soutenir une motion honorant Philippe Lazzarini, commissaire général de l'UNRWA.

Il est essentiel de rappeler que l'UNRWA, souvent critiquée à tort, a été réhabilitée à plusieurs reprises, notamment par la Cour internationale de Justice, qui a reconnu son rôle crucial dans l'assistance humanitaire aux réfugiés palestiniens. Pourtant, certains acteurs, dont le gouvernement israélien, cherchent à affaiblir ou détruire cette organisation, notamment parce qu'elle incarne le droit au retour des Palestiniens, un droit pourtant consacré par le droit international.

Les propos de Mme Leitenberg, qui assimilait le soutien à l'UNRWA à un soutien à l'antisémitisme, étaient non seulement infondés, mais aussi profondément nocifs. Ils ont contribué à une instrumentalisation du débat et à une polarisation inutile. Le Comité Action Palestine, mentionné dans ses accusations, est resté silencieux pendant ce débat, afin de ne pas donner de publicité à des propos attisant la haine.

Heureusement, la justice et le dialogue ont permis de rétablir partiellement la vérité. Les excuses présentées par l'élue sont un premier pas, mais elles ne suffiront pas à effacer les conséquences de ses accusations, qui ont exposé les membres de l'exécutif à des pressions et des menaces inacceptables. Cette affaire doit nous rappeler l'importance de préserver un débat démocratique respectueux, fondé sur des faits et non sur des amalgames dangereux.

Pour le Collectif Action Palestine, Françoise Jaquet, Présidente